val d'oise
le département

La Présidente
D21-DVS-0370

Cergy, le - 9 FEV. 2021

Expéditeur : DVS

Madame Djida TECHTACH
Conseillère départementale du Canton
de Villiers le Bel
1ère adjointe au Maire de Villiers le Bel

Affaire suivie par : L.TOURE
tél : 01 34 25 36 04
courriel : lansana.toure@valdoise.fr

Madame la Conseillère départementale,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier en date du 26 novembre 2020 concernant le financement des CCAS conventionnés par le département pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

C'est un sujet qui concerne l'ensemble des CCAS partenaires et sur lequel nous procédons actuellement à une évaluation pour apporter une solution qui prenne en considération les difficultés liées à la crise sanitaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée des décisions que je prendrai en lien avec Philippe Métézeau, Vice- Président délégué aux Actions Sociales et à la Santé.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère départementale, mes sentiments les meilleurs.

Marie- Christine CAVECCHI

val d'oise
le département

Djida TECHTACH
Conseillère départementale du Canton de Villiers le Bel
1ère Adjointe au Maire de Villiers le Bel

A20-0006779
27/11/2020

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 26 novembre 2020

Réf – DT/OS/2020/0070

Madame la Présidente,

En raison de la crise sanitaire qui frappe notre pays, l'accueil et la gestion des allocataires du RSA a été sensiblement modifiée depuis le mois de mars dernier. En effet, l'accueil de ces usagers a été très largement réduit pour faire face à la pandémie. Cette réduction de l'accueil du service public social a été permise par la prolongation de certains droits sociaux.

Le nombre de contrats d'engagements réciproques signés entre les CCAS et les usagers a naturellement été fortement impacté par les mesures sanitaires qui s'imposaient à tous. Les services sociaux des communes comme ceux du département ont pourtant continué à accompagner les habitants qui en avaient besoin pendant cette période en leur apportant un soutien moral, matériel, voire sanitaire.

Les CCAS doivent actuellement faire face à une flambée des besoins des populations les plus précaires, précarisées encore un peu plus par les crises sanitaires, économiques et sociales. Nous pouvons d'ailleurs le mesurez au niveau des services sociaux départementaux et des budgets que nous devons allouer aux solidarités.

Dans cette période exceptionnelle, il nous semble juste de ne pas pénaliser les communes qui travaillent en étroite collaboration avec le département en renouvelant les montants 2019 de participation aux CCAS en convention avec le conseil départemental pour l'accueil des allocataires du RSA sans appliquer le financement départemental sur la base des contrats d'engagements réciproques signés.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien faire porter à cette proposition.

Je prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération.

Djida TECHTACH

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
djida.techtach@valdoise.fr